

Adresse du comité révolutionnaire des trois cantons réunis, séant à Giron (Ariège) qui demande à la Convention de garder à son poste le représentant Chaudron-Rousseau, en mission dans son département, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire des trois cantons réunis, séant à Giron (Ariège) qui demande à la Convention de garder à son poste le représentant Chaudron-Rousseau, en mission dans son département, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 226-227;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22060_t1_0226_0000_13

Fichier pdf généré le 05/11/2020

chent à s'instruire des vertus républicaines en quittant leurs paisibles travaux aussi souvent qu'ils le peuvent pour se rassembler paisiblement en société populaire, vous félicitent sur vos illustres travaux et vous exhorte à les continuer pour mettre le comble à notre bonheur et déjouer les complots de nos ennemis.

Oui, législateurs, nous vous prions, au nom du peuple dont vous soutenez si dignement les droits, de rester à votre poste jusqu'à ce que les tyrans soient entièrement détruits. Le bruit des victoires éclatantes remportées par nos armées sur vos ennemis ne sont que l'ouvrage de vos mains par le bon ordre que vous mettez à toutes choses. Achevés votre ouvrage, nous vous le répétons, et soyez sûre que vous nous trouverez toujours fidèles observateurs de vos dignes décrets et des sages loix que vous nous donnez, et nous ne cesserons jamais dans nos paisibles assemblés de vous bénir et de faire entendre nos vœux pour répéter ces mots : vive la République, vive la Montagne et la Convention nationale ! Salut et soumission fraternelle !

Nicolas GUILLOTIN (*présid.*), PIREL (*vice-présid.*) et 15 autres signatures.

13

La société populaire de la commune de Bourg, département du Bec-d'Ambès, réunie aux autorités constituées et à tous les citoyens de cette commune, félicite la Convention nationale sur les victoires multipliées des armées de la République et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté régénérée des sans-culottes de la comm. de Bourg, réunis aux autorités constituées et à tous les c^{ns} de leur canton, à la Conv.; s.d.*] (2)

Citoyens représentants,

Depuis que nos armées ont à leur tête des généraux républicains chaque bataille est un triomphe pour les Français. La victoire, si souvent inconstante, reste fidèle à la cause de la liberté. Il n'appartenait qu'au génie de la France de la fixer.

L'armée seule de Sambre-et-Meuse a plus fait dans un jour que ne firent jamais les soldats de Sparte et Rome. O champs de Fleurus, vous attesterez à la postérité ce que peut le courage des hommes libres. Jemmape, tu rappelleras sans cesse les actions valeureuses des héros des Thermopyles. Et toi, vaste océan, tes ondes mugissantes apporteront jusques sur les rives de la féroce Albion les monuments de nos succès. Tes flots ensanglantés offriront l'image de la mort aux esclaves de Pitt. Les lâches ! Ils voulaient nous ravir des subsistances si long-

temps et si patiemment attendues mais le pavillon tricolor ne les a pas protégées en vain.

Vils pirates ! Aujourd'hui ce sont des hommes libres que vous avez à combattre. La mer ne sera plus un empire conquis par vos brigandages. Le vaisseau *Le Vengeur* vous a prouvé ce que peut l'amour de la liberté.

Citoyens représentans, vous mettre sous les yeux la série de nos conquêtes, c'est vous offrir le fruit de vos travaux.

Restez à ce poste que vous occupez si bien et ne le quittez que lorsque l'ombre du dernier des tyrans aura disparu de la terre.

[*Environ 80 signatures sans indication de titres ni fonctions*].

14

Le comité révolutionnaire des trois cantons réunis, séant à Giron, département de l'Ariège, parle ainsi du représentant Chaudron-Rousseau sur le fanatisme : il paroît au milieu du peuple; il développe avec force les avantages de la raison; il persuade; il électrise les âmes; le bandeau de l'erreur tombe et l'homme voit. Ce comité, en votant des remerciemens à la Convention nationale, l'invite à rester à son poste et la prie de laisser parmi eux le représentant Chaudron-Rousseau, pour cimenter le bien qu'il a fait.

Mention honorable, insertion au bulletin sur une partie et l'ordre du jour sur la demande des pétitionnaires (1).

[*Le c. révol. de 3 cantons réunis séant à Giron, à la Conv.; Giron, 4 therm. II*] (2)

Représentans,

Le fanatisme promenait ses regards sur cette contrée; ce colosse hideux exaspérait l'imagination; la perfidie, la calomnie, ses compagnes fidèles semaient la discorde parmi les citoyens.

Le représentant Chaudron-Rousseau paroît au milieu du peuple, il développe avec force les avantages de la raison, il persuade, il électrise les âmes, le bandeau de l'erreur tombe et l'homme voit.

Quel beau jour que celui où, par la force de la vérité, l'homme a reconquis ses droits ! Quel beau jour que celui où les idoles, principe de notre esclavage, descendent des autels pour se purifier par le feu, et de leurs cendres on extrait la matière sacrée qui porte la foudre à l'ennemi, brise les chaînes du despotisme ! Quel beau jour que celui où le peuple, enthousiasmé de sa victoire sur la superstition, détruit les instrumens de cette dernière aux cris de vive la République, vive la Montagne, vive Chaudron-Rousseau ! Quel beau jour que celui où les vases d'or et d'argent pour être employés à une bonne

(1) P.V., XLIII, 271.

(2) C 316, pl. 1269, p. 22. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^h).

(1) P.V., XLIII, 271. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^h).

(2) C 313, pl. 1252, p. 43.

cause vont déposer leur utile au creuset national ! Jamais, non jamais on ne rendit un plus digne hommage à l'Etre suprême.

Tant des vertus sont l'ouvrage de Chaudron-Rousseau, c'est lui qui a donné de l'énergie aux foibles, alimenté le foyer sacré du patriotisme et, d'une presque Cartage, en a fait une nouvelle Sparthe. Le peuple le désire encore, il a besoin de lui; en votant des remerciemens à la Convention il la prie de le laisser encore dans ce département pour y cimenter le bien qu'il y a fait. Le comité vous invite à rester à votre poste jusqu'après la destruction totale des tyrans.

DUCLOS (*présid.*), COUSET (*secrét. provisoire*) et
9 autres signatures.

15

Jean-Antoine Tiran, lieutenant de gendarmerie dans le département de Vaucluse, demande à la Convention nationale la permission de substituer le nom de Leberon à celui de Tiran.

La Convention passe à l'ordre du jour motivé sur la loi (1).

[*Jean-Antoine Tiran, lieut^e de gendarmerie dans le départ^t de Vaucluse, à la Conv.; s.l.n.d.*] (2)

Citoyens représentans,

Je tiens de mes prédécesseurs un nom que j'ai en horreur parce qu'il me rappelle l'idée de la tyrannie que j'abhorre, que je n'ai jamais cessé de combattre depuis le commencement de la révolution et que je combattrai jusqu'au dernier soupir. Destructeurs des tyrans, vous applaudirez sans doute à ma juste demande de rejeter ce nom odieux et de lui substituer celui de Leberon (*sic*). Le nom de cette montagne de mon département où sous les ordres d'un de vos collègues j'ai combattu et contribué à expulser les derniers satellites de l'Evêque de Rome rappellera sans cesse à mes descendans l'époque glorieuse de notre liberté.

J.A. TIRAN.

[ROVÈRE convertit cette demande en motion, mais l'Assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que, d'après la loi, ceux qui veulent changer de nom doivent s'adresser à leurs municipalités (3)].

16

[*Les officiers, sous-officiers et hussards composant les débris des 3 1^{ères} compagnies du 9^e rég^t d'hussards, licenciées par Dumouriez dans la Belgique et réintégréés par les décrets*

(1) P.V., XLIII, 271.

(2) C 316, pl. 1268, p. 11.

(3) J. Fr., n^o 692; J. Mont., n^o 110; J. Sablier, n^o 1505; J. Jacquin, n^o 749.

du 3 may et 29 Frimaire (1), à la Conv.; 27 therm. II] (2)

Après avoir obtenu depuis 2 ans plusieurs décrets honorables qui, grâce aux intrigues de Morgand et de l'état-major du régiment composé de ses créatures, n'ont jamais eu d'exécution, nous sommes incarcérés depuis 7 mois sur les dénonciations, aussi fausses qu'in vraisemblables, de ses supôts de Dumourier.

Privés des premiers besoins de la vie, ruinés par les maladies, nous implorons de la justice des représentants du peuple qu'ils veuillent bien ordonner notre mise en liberté provisoire et nous autoriser à nous rendre au dépôt de notre corps pour y attendre le rapport du comité de la guerre qui, d'après le décret du 5 octobre, doit fixer nos rangs et statuer sur nos réclamations et dénonciations.

CLAUDE BOUDIN-VALPOLD (*capitaine au 9^e rég^t d'hussards, au nom de ses camarades*).

Etat des officiers, sous-officiers et hussards du 9^e régiment détenus dans les prisons de la République

Valpold, capitaine	} détenus à Rethel
Genestet, lieutenant	
Dupuis, sous-lieutenant	
Voirand, adjudant sous-officier ..	
Tessier, capitaine	} à Soissons
Voisin, maréchal des logis	
Deschamps, id.	
L'Esermier, sous-lieutenant	à Douay
Borie, maréchal de logis	à Crane. près Laon
Parent	} à Péronne
Plon	
Nicolas, maréchal de logis	} détenus à Vitry-sur-Marne (3)
Borderel, brigadier-fourrier	
Pitou, id.	
Pondant, écrivain de l'état-major	
Duperron, hussard	
Lieubray, id.	
Valcourt, id.	
Desroches, id.	
Laforet, Longuemard (Antoine). domestique de Valpold	

DUHEM appuie la pétition. DUHEM a dit que les individus dont on entretenoit la Convention sont les tristes débris des hussards du 9^e régiment qui, les premiers, ont marché contre les Autrichiens dans la Belgique. On sait que, pour n'avoir pas voulu suivre Dumouriez lors de sa trahison, ce perfide les a destitués et fait

(1) Voir Arch. parl., t. LXXXI, p. 699.

(2) C 316, pl. 1268, p. 12, 13.

(3) Pour extrait conforme délivré au citoyen Duhem, représentant du peuple, ce 30 thermidor de l'an 2^e de la République française : Seguin (*secrét. principal du bureau d'agence g^{ale} du c. de sûreté g^{ale}*). Signé P.J. Duhem. Relu. Bon à expédier dans le décret 30 therm. Signé Collombel, secrétaire.